

**Le 26 avril 2017**

[Traduction]

### **Impôt foncier**

**M. Higgs** : Hier, le premier ministre a fait beaucoup d'allusions à 2015. Il a mentionné à maintes reprises que 2015 était l'année où il... C'était peut-être l'année où il a été mis au courant du nouveau système d'évaluation. Nous ne sommes pas sûrs, mais j'aimerais connaître plus de détails à propos de 2015. Nous savons que beaucoup d'événements se sont produits plus tard cette année-là. Peu importe le moment où le premier ministre a été mis au courant, présentera-t-il à la Chambre le coût que devait représenter le nouveau système d'évaluation en 2015, lorsqu'il a été mis au courant? Quel était le coût du système lorsque ce dernier devait à l'origine être mis en place en quatre ans au lieu d'être mis en place d'une manière accélérée? Quel était le budget initial pour mettre en place en trois ans le programme? Merci.

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Comme je l'ai mentionné à plusieurs reprises, hier, en ce qui a trait à l'échéancier qu'avaient les fonctionnaires de Service Nouveau-Brunswick pour faire leur travail, le Cabinet du premier ministre a effectivement dit que ces derniers pouvaient mettre à exécution l'échéancier qu'ils avaient présenté. Cela était basé sur la recommandation qui leur était faite de faire en sorte qu'il y ait assez de ressources pour être en mesure de faire le travail dans les limites de temps prévues.

L'autre recommandation qui avait aussi été faite par le Cabinet du premier ministre était qu'il y ait une session d'information à l'attention des médias pour leur expliquer le processus et en démontrer son déroulement. Il fallait, bien sûr, qu'il y ait un plan de développement pour justifier cet échéancier. Nous comprenons très bien que l'évaluation foncière ici, au Nouveau-Brunswick, est problématique et nous allons régler ces problèmes.

[Traduction]

**M. Higgs** : Comme hier, je tiens compte des réponses données. Pour l'instant, aucune réponse n'a été donnée. Je pense que 17 questions ont été posées hier. À ce moment-ci, bien entendu, nous démarrons comme nous l'avons fait hier. Il faut s'interroger sur l'objectif de l'exercice.

La question était : Quel était le budget initial pour mettre en place en trois ans le programme? S'agit-il de ce qui a été présenté en 2015, ce à quoi le premier ministre a fait allusion si souvent hier? Il a mentionné avoir été mis au courant du programme. Il en a parlé ici et a suggéré en quelque sorte que le budget s'appuyait sur le programme initial, lequel devait peut-être être mis en place en quatre ans, d'après le premier ministre. Quel était le budget pour mettre en place le programme selon l'échéancier initial de trois ou quatre ans? Le premier ministre a-t-il



été mis au courant du programme et du budget en 2015? Est-ce à ce moment-là que tout a été présenté? Quel était le budget? Voilà la question. Je redemande une réponse, même si je ne suis pas optimiste.

**L'hon. M. Gallant** : Encore une fois, le Cabinet du premier ministre a donné à Services Nouveau-Brunswick l'approbation de respecter l'échéancier prévu. Le Cabinet du premier ministre a demandé au ministère de s'assurer que les ressources nécessaires étaient en place pour qu'il soit possible de faire le travail selon l'échéancier prévu. Il a aussi exigé la réalisation d'une analyse de rentabilisation qui justifierait le processus et son déroulement, et il a exigé la tenue d'une séance d'information technique pour les médias afin d'informer, bien sûr, les médias et le public dans la province des changements et des mesures.

Le processus d'évaluation foncière est assurément entaché de problèmes. Voilà pourquoi, en tant que gouvernement, nous prenons des mesures énergiques pour redresser la situation. Nous avons demandé à l'ancien juge Robertson d'examiner la façon dont les erreurs se sont produites au cours des dernières années, soit depuis 2011. Quand nous obtiendrons le rapport, nous tiendrons compte des recommandations et réglerons le problème une fois pour toutes.

**M. Higgs** : Nous enregistrons encore un score nul puisque nous n'avons obtenu aucune réponse. Lorsque le premier ministre a ordonné d'accélérer le traitement des évaluations foncières, des fonds supplémentaires ont été prévus au budget. Nous ne pouvons pas obtenir de réponse concernant le budget initial. Cependant, nous savons qu'un autre budget de 922 000 \$ a été établi en juin 2016. Je cite le document qui a fait l'objet d'une fuite :

*Un examen documentaire a récemment été présenté au premier ministre Brian Gallant. Il a immédiatement demandé à notre directeur général [...] d'accélérer les efforts de modernisation [...] Un budget de 922 000 \$ a été approuvé le 22 juin. [Traduction.]*

Le premier ministre nous dira-t-il qui a approuvé les fonds supplémentaires? Je suppose qu'il s'agissait de fonds supplémentaires. Il le faut. C'était bien après 2015, date à laquelle le premier ministre a certainement fait allusion plusieurs fois. Est-ce le premier ministre qui a approuvé les fonds supplémentaires de 922 000 \$ dans le budget? Est-ce le Cabinet? Le premier ministre a-t-il approuvé les fonds supplémentaires? Merci.

**L'hon. M. Gallant** : Encore une fois, comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises, le Cabinet du premier ministre voulait s'assurer que les ressources étaient en place, qu'une analyse de rentabilisation avait été faite et qu'une séance d'information technique avait été organisée pour les médias. Étant donné que les conditions étaient respectées, le Cabinet du premier ministre convenait tout à fait de l'échéancier présenté.

Le processus d'évaluation foncière présente assurément des problèmes, et c'est pourquoi nous prenons des mesures. L'ancien juge Robertson réalisera un examen. Encore une fois, je propose au député d'en face de laisser l'examen suivre son cours et de permettre à l'ancien juge Robertson de déterminer précisément ce qui s'est passé cette saison et chaque saison depuis



2011 pour que des milliers d'erreurs se produisent en ce qui a trait aux évaluations foncières dans la province. Les recommandations et conclusions nous aideront à mettre sur pied un organisme indépendant du gouvernement provincial qui fera les évaluations foncières dans l'avenir, ce qui réglera le problème une fois pour toutes.

**M. Higgs** : Si je devais décrire la réponse, je dirais qu'elle était clairement en grande partie une dérobade, mais une possibilité a été évoquée. Des fonds supplémentaires ont peut-être été approuvés. La somme de 922 000 \$ n'a fait l'objet d'aucun véritable engagement ni confirmation, mais des fonds supplémentaires ont peut-être été approuvés parce que nous voulions mettre en place les ressources nécessaires pour faire avancer le projet. Nous savons tous que les fonds qui ont été dépensés — ou qui auraient pu être dépensés, ou qui devaient l'être — n'ont certainement pas fait avancer le projet sans nuire gravement à des milliers de personnes du Nouveau-Brunswick.

Je répète ma question : La somme présentée, la demande de 922 000 \$ en fonds supplémentaires... Si tel est le cas, à quoi devaient servir ces fonds précisément? J'aimerais savoir exactement pourquoi des fonds supplémentaires ont été approuvés — car le Cabinet et le premier ministre doivent les avoir approuvés — et à quoi ils devaient servir. Pourquoi avons-nous besoin de fonds supplémentaires pour accélérer la mise en place d'un système visant à obtenir de l'argent des gens du Nouveau-Brunswick plus rapidement que nécessaire?

**L'hon. M. Gallant** : Encore une fois, l'ancien juge Robertson réalisera un examen. Nous lui devons et nous devons aux gens du Nouveau-Brunswick de laisser l'examen indépendant suivre son cours. L'ancien juge sera alors, bien sûr, en mesure de répondre à juste titre à bon nombre des questions des gens du Nouveau-Brunswick.

Je suis effectivement d'accord avec le chef de l'opposition quand il dit que la situation a nui à des milliers de personnes du Nouveau-Brunswick. Depuis 2011, notre processus d'évaluation foncière entaché de problèmes a nui à des milliers de personnes du Nouveau-Brunswick. En 2011, une formule arbitraire a été utilisée. Heureusement, elle a été rectifiée par la suite. Néanmoins, nous constatons que la situation se reproduit cette saison. En outre, des milliers et des milliers d'erreurs ont nui à des gens et à des familles partout au Nouveau-Brunswick. Nous sommes conscients que, dans certains cas, la situation peut causer des difficultés. Dans certains cas — presque tous —, elle est source de confusion et d'inconvénients.

Notre processus d'évaluation foncière pose des problèmes, et nous les réglerons.

**M. Higgs** : Le premier ministre aime remonter dans le temps et faire des comparaisons, affirmant que la situation actuelle est semblable à celle qui s'est produite dans le passé. La situation actuelle et celle qui s'est produite dans le passé ne partagent aucune similarité. Dans le passé, des erreurs peuvent avoir été commises. Il n'y a pas eu d'inventions. Il n'y a pas eu de factures gonflées. Il n'y a pas eu d'activités frauduleuses qui ont entraîné l'augmentation des factures. Monsieur le président, je peux d'ailleurs vous assurer que le Cabinet du premier ministre ne s'est pas ingéré dans le processus afin de gonfler des factures ou d'inventer des



rénovations et de percevoir plus d'impôts de manière accélérée, alors que nous faisons déjà payer aux gens des impôts exorbitants.

Je reviens à la somme de 922 000 \$. Je veux savoir à quelle fin les fonds ont été approuvés. Pourquoi le premier ministre a-t-il approuvé des fonds supplémentaires? Étaient-ils nécessaires? Ont-ils été versés en tant que mesure incitative pour faire avancer le projet plus rapidement? Ont-ils été versés pour faire avancer le projet plus rapidement? Je ne veux qu'une réponse.

**L'hon. M. Gallant** : Des milliers d'erreurs ont été commises chaque année depuis 2011. Chacune de ces erreurs a nui aux familles du Nouveau-Brunswick qui se sont trouvées dans une situation inconfortable et parfois éprouvante. Nous corrigerons une fois pour toutes le processus d'évaluation foncière entaché de problèmes.

Il ne fait aucun doute que, cette fois-ci, des éclaircissements ont été donnés sur la cause de certaines des erreurs. Des erreurs ont peut-être été commises de la même façon qu'en 2011, lorsque, comme nous l'avons découvert, une formule arbitraire a aussi été utilisée.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre.

**L'hon. M. Gallant** : Nous devons faire toute la lumière sur la situation. Les gens du Nouveau-Brunswick méritent des réponses à toutes leurs questions. Nous veillerons précisément à ce qu'ils obtiennent des réponses grâce à l'examen indépendant que fera l'ancien juge Robertson. Non seulement nous veillerons à ce que l'examen soit fait, mais nous corrigerons aussi les problèmes une fois pour toutes en chargeant un organisme indépendant du gouvernement provincial de faire les évaluations dans l'avenir.

**M. Higgs** : Je ne veux qu'une réponse pour passer à autre chose. Je ne veux que les faits. Pourquoi la somme de 922 000 \$ était-elle nécessaire pour accélérer la mise en place du système d'évaluation? Le chiffre de 922 000 \$ est très précis ; le premier ministre devait donc avoir des postes budgétaires très précis à communiquer aux contribuables de la province. Pourquoi des fonds supplémentaires étaient-ils nécessaires? Était-ce pour payer l'entrepreneur responsable du système? Les fonds étaient-ils nécessaires pour offrir une mesure incitative en vue d'accélérer la mise en place du système? Des primes internes ont-elles été versées afin de faire passer de trois ou quatre ans à un an le temps nécessaire pour mettre en place le système? Les fonds visaient-ils un incitatif financier pour accélérer la mise en place du système? Pourquoi la somme de 922 000 \$ était-elle nécessaire pour exécuter l'ordre du premier ministre d'accélérer la mise en place du nouveau système d'évaluation? Qui en profite? Je veux savoir qui a été payé pour imposer fermement le système aux gens de la province et pour leur faire payer le prix fort. Voilà ce que je veux entendre.



[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Si le chef de l'opposition veut parler de faits, ces derniers sont très simples. Depuis 2011, des milliers d'erreurs ont malheureusement été commises en ce qui a trait à l'évaluation foncière.

Cette saison, il y a encore eu des erreurs dans l'évaluation foncière, et, comme je l'ai dit auparavant, une erreur en est une de trop. Nous savons aussi qu'une formule arbitraire a été utilisée, et c'est pour cette raison que nous allons corriger la situation en demandant à l'ancien juge Robertson de mener un examen approfondi pour voir ce qui s'est passé cette saison et également au cours des autres années depuis 2011.

Nous allons faire en sorte qu'un organisme indépendant du gouvernement provincial soit chargé de superviser l'évaluation foncière à l'avenir. De plus, nous avons fait en sorte que les gens puissent signaler les erreurs dans leur évaluation en tout temps. Également, nous avons demandé que soit repoussée la date limite en ce qui concerne les demandes de révision.

[Traduction]

**M. Higgs** : Si la somme de 922 000 \$ qui a été approuvée afin d'accélérer la mise en oeuvre du système l'a été pour l'année en question seulement, afin d'indiquer qu'il fallait mettre au point le système avant la fin de l'année et qu'il fallait le mettre en place pour l'année d'imposition 2017, je dois croire que le tout s'est fait le 22 juin 2016, quand certains des membres du Cabinet, sinon tous, ont été mis au courant de l'ordre d'accélérer le processus. Les gens d'en face ont tous dû jouer un rôle dans l'affaire. S'ils n'étaient pas encore au courant, ils le seraient devenus au moment de l'approbation. Une telle situation change complètement la donne en ce qui concerne certains des parlementaires du côté du gouvernement qui se sont justement exprimés sur le sujet ici, à la Chambre.

Le premier ministre confirmerait-il aujourd'hui si le Cabinet a été mis au courant en juin 2016 de l'augmentation du budget prévu pour l'accélération du système d'évaluation? Je crois bien que, tout au long du processus, non seulement le premier ministre doit donner son approbation, mais le Cabinet aussi doit donner la sienne. Les gens d'en face ont tous été informés de la situation. Le premier ministre confirmera-t-il aujourd'hui que toute son équipe a pris part à la décision de mettre des factures frauduleuses entre les mains des contribuables et de causer les tiraillements émotionnels actuellement vécus dans notre province? Merci.

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Je le répète encore une fois, nous avons connu les problèmes suivants avec l'évaluation foncière : Des milliers d'erreurs ont été commises dans l'évaluation foncière des propriétés de la province depuis 2011, et, par conséquent, il faut rectifier cette situation.



Oui, cette saison, nous avons vu qu'une formule arbitraire a été utilisée. Pourquoi a-t-elle été utilisée? Qui l'a utilisée? Qui a dit oui à cette formule? Ce sont des questions auxquelles nous voulons tous des réponses, et c'est pour cette raison que nous avons demandé à l'ancien juge Robertson de faire un examen indépendant et approfondi afin de savoir ce qui s'est passé cette saison et, plus encore, depuis 2011.

Il existe de vrais problèmes dans notre système d'évaluation foncière, et c'est pour cette raison que nous allons avoir un organisme indépendant du gouvernement provincial qui fera les évaluations foncières à l'avenir. Il y a des problèmes, et, comme gouvernement, nous allons agir afin de rectifier la situation.

[Traduction]

**M. Higgs** : Si je peux dire une chose avec certitude, c'est que le premier ministre ne s'écarte pas du modèle. Il n'offre aucune réponse, aucun renseignement nouveau ni aucune confirmation de ce que nous savons tous ; il ne fait que nier et esquiver. Nous jetterons le blâme sur quelqu'un d'autre, nous dit-on ; nous réinitialiserons le système ; nous regarderons vers l'avenir ; nous ne regarderons pas en arrière pour trouver qui a commis l'erreur et pourquoi. Toutefois, nous savons qui a commis cette erreur.

Hier, le premier ministre a esquivé toutes les questions au sujet de son rôle pour ce qui est d'avoir donné l'ordre de procéder à l'accélération du processus qui a donné lieu à l'enquête du juge Robertson sur le régime d'imposition inventé. Aujourd'hui, la même formule est appliquée. Le premier ministre tarde pourtant beaucoup à nous informer des questions auxquelles l'enquête pourra répondre. Lorsque le premier ministre a annoncé l'enquête le 3 avril, il a dit que les gens du Nouveau-Brunswick voulaient savoir comment une telle situation s'est produite et que l'examen permettrait de confirmer qui savait quoi à quel moment et quelles mesures les gens ont prises. Voilà ce qu'a dit le premier ministre.

Voici maintenant ma question pour le premier ministre : La question fait-elle partie du mandat du juge Robertson, et ce dernier aura-t-il le pouvoir d'y répondre? Merci.

**L'hon. M. Gallant** : Le chef de l'opposition insinue que nous n'examinerons pas ce qui s'est passé. Depuis des semaines, nous parlons de l'examen indépendant que fera l'ancien juge Robertson. L'objectif de cet examen est d'examiner ce qui s'est passé — ce qui s'est passé cette année et chaque année depuis 2011 en matière d'évaluation foncière — et qui a malheureusement créé des milliers d'erreurs chaque année en ce qui concerne l'évaluation des biens fonciers dans la province.

Le chef de l'opposition devrait savoir que le mandat a été annoncé il y a des semaines. Les principes directeurs de l'examen ont été annoncés aux médias il y a des semaines. Hier, une mise à jour a été publiée au sujet de l'examen et d'autres questions pertinentes, y compris la mise en ligne du contrat que l'ancien juge Robertson a signé pour faire le travail. Nous sommes aussi transparents que possible en ce qui a trait à cet examen.



**M. Higgs** : Il est intéressant que le premier ministre dise qu'il confie la tâche au juge Robertson d'effectuer l'examen indépendant. Manifestement, nous avons tous des préoccupations au sujet d'un processus indépendant dont le Cabinet du premier ministre décide de la portée du mandat et du suivi des recommandations. Cependant, la préoccupation actuelle, c'est que le premier ministre dit ouvertement : Nous externaliserons les activités du bureau d'évaluation de Services Nouveau-Brunswick. Un organisme indépendant s'en chargera.

Qu'a-t-il dit au juge Robertson? Il a dit : Voici à peu près la portée du mandat, mais vous recommanderez l'externalisation des activités du bureau ; vous recommanderez que nous éliminions le bureau d'évaluation de Services Nouveau-Brunswick. De quel genre d'enquête s'agit-il? Lorsque le problème provient du Cabinet du premier ministre, il ne faut pas renoncer à tout et dire : Peu importe ce que j'apprends ici à propos de l'énorme gâchis dont le premier ministre est responsable, je vais simplement éliminer l'organisme parce que je ferai payer les responsables des évaluations. Cela n'est pas la solution. Un organisme indépendant s'en chargera.

Je répète ma question : Les questions du mandat du juge Robertson... Le juge aura-t-il le pouvoir de répondre à toutes les questions et d'effectuer un examen indépendant sans que le Cabinet du premier ministre exerce une surveillance?

**L'hon. M. Gallant** : Encore une fois, j'invite le chef de l'opposition à lire le mandat, à lire le contrat que l'ancien juge Robertson a signé pour mener l'examen indépendant.

Nous croyons — je ne peux pas parler au nom de tous les gens du Nouveau-Brunswick, mais je pense que la grande majorité serait d'accord — que la crédibilité et l'intégrité de l'ancien juge Robertson sont à toute épreuve et qu'il fera un excellent travail au nom des gens du Nouveau-Brunswick pour comprendre comment tant d'erreurs ont été commises pendant tant d'années quant au processus d'évaluation foncière.

Je tiens aussi à ajouter que la possibilité de confier à un organisme indépendant du gouvernement provincial les évaluations foncières fait l'objet de discussions depuis des années. En fait, la Canadian Taxpayers Federation l'a recommandé. D'autres parties prenantes l'ont aussi recommandé. D'autres provinces disposent déjà d'un processus du genre pour évaluer les biens fonciers. Nous allons faire de même parce qu'un tel processus contribuera à régler tous les problèmes que pose notre système actuel.

**M. Higgs** : Je veux être clair. La crédibilité du juge Robertson n'est pas mise en doute. Il s'agit de la crédibilité du premier ministre. Nous croyons que le juge répondra à toute question qui lui sera posée. Il s'agit de savoir si le premier ministre osera laisser le juge répondre aux questions concernant le rôle du premier ministre. La plupart des enquêtes indépendantes permettent aux enquêteurs de traiter les nouvelles questions qui surviennent sans devoir consulter le gouvernement afin que celui-ci ne puisse pas se dérober devant la responsabilité lorsque des renseignements embarrassants surgissent. Nous avons lieu d'être très préoccupés par le fait que le processus soit tout sauf indépendant.



Voici mes questions pour le premier ministre : Le juge Robertson sera-t-il autorisé à élargir le mandat de son enquête sans devoir demander l'approbation du premier ministre? Le juge Robertson sera-t-il autorisé à élargir le mandat de son enquête sans devoir demander l'approbation du Cabinet du premier ministre? Le juge Robertson sera-t-il autorisé à présenter un rapport à l'Assemblée législative sans le présenter d'abord au Cabinet du premier ministre? Nous voulons un examen indépendant, pas un examen fondé sur les meilleurs vœux du premier ministre. Merci.

**L'hon. M. Gallant** : Je pense qu'il est regrettable de dire que l'ancien juge Robertson n'accomplirait pas le travail de son mieux en tant que juriste crédible et en tant que personne ayant servi la province dans divers rôles importants. L'ancien juge Robertson effectuera un examen indépendant. Je peux vous assurer que je ferais... Je ne peux pas parler au nom de tous, mais je ne peux que supposer que presque n'importe quel ancien juge voudrait s'assurer que l'examen est effectivement indépendant avant d'accepter de l'effectuer. Je ne peux pas parler au nom de l'ancien juge Robertson, mais je ne peux que supposer que toute personne possédant des qualifications élevées et dont l'impartialité a été scrupuleuse tout au long de sa carrière, comme lui, ferait la même chose.

Nous ne doutons pas que l'ancien juge Robertson fera un excellent travail. Il veillera à ce que nous comprenions mieux la situation. Il fera en sorte que nous puissions répondre aux questions auxquelles les gens du Nouveau-Brunswick méritent une réponse. Ces questions sont très simples : Quels sont les problèmes, et comment les réglons-nous?

**M. Higgs** : Voici une autre question : Comment en sommes-nous arrivés là? Quels sont les problèmes, comment les réglons-nous, mais comment en sommes-nous arrivés là? Voici la question la plus importante : Quelle activité du Cabinet du premier ministre nous a mis dans cette situation pour commencer? Le premier ministre a éludé la question la plus importante.

Nous nous trouvons dans la situation actuelle parce que le premier ministre s'est ingéré dans un processus que les fonctionnaires ont bien établi afin qu'il se déroule d'une manière équitable pour les contribuables de la province et afin de servir ces derniers. Toutefois, non, non, nous avons besoin d'argent rapidement, nous dit-on ; nous devons soutirer de l'argent aux contribuables le plus rapidement possible, mais nous le dépensons plus vite qu'il ne rentre ; nous devons trouver une solution ; accélérons le système ; acceptons de payer un autre million de dollars, car, bien sûr, je peux le récupérer au cours de la première année ; mettons-nous au travail. Voilà le problème. Il s'agit de la question qu'il faut poser.

Voici ce que nous avons besoin de savoir : Le juge Robertson aura-t-il le pouvoir d'enquêter pour déterminer à quel moment le premier ministre a été mis au courant des nouvelles évaluations foncières et pour nous dire qui exactement a ordonné l'accélération du nouveau système? Nous en sommes arrivés là pour une raison, et ce n'était pas à cause des évaluateurs dans les bureaux de Services Nouveau-Brunswick.





**L'hon. M. Gallant** : L'examen indépendant qu'effectuera l'ancien juge Robertson déterminera comment nous en sommes arrivés là justement. Je pense que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick conviendraient du fait que l'une des raisons principales pour lesquelles nous en sommes arrivés là, c'est parce que des milliers d'erreurs en matière d'évaluation foncière ont été commises chaque année depuis 2011. L'ancien gouvernement n'a rien fait pour corriger le processus qui, de toute évidence, avait déjà posé de nombreux problèmes. Nous agissons et nous résoudrons les problèmes une fois pour toutes.

Nous croyons cependant que l'ancien juge Robertson mettra peut-être au jour d'autres problèmes et nous attendons avec curiosité les résultats. Nous comprenons que les gens du Nouveau-Brunswick sont très mécontents du processus d'évaluation foncière entaché de problèmes, et c'est pourquoi nous prenons une mesure audacieuse en demandant que l'examen expose les problèmes et nous aide à formuler des recommandations et des suggestions qui nous permettront de régler le problème une fois pour toutes.

**M. Higgs** : Vous savez, le gouvernement actuel bat des records, cela ne fait aucun doute. Cette année, le nombre d'appels interjetés était deux fois et demie plus élevé qu'au cours de toute autre année dans l'histoire de la province.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre.

**M. Higgs** : Pourquoi la situation s'est-elle produite? Elle s'est produite parce que des factures frauduleuses ont été émises et parce que le gouvernement a profité des contribuables en créant des rénovations qui n'avaient pas été faites et en créant un système qui n'avait pas été testé ni éprouvé. La situation n'a rien à voir avec des problèmes et erreurs du passé. Il n'y a pas de comparaison possible. Il s'agit d'une toute nouvelle question, d'une toute nouvelle préoccupation. Bien que le premier ministre veuille attribuer la cause du problème au passé, cela ne fonctionne pas, car nous sommes dans une nouvelle ère.

La plupart des fonctionnaires indépendants font rapport au président de la Chambre, comme c'est le cas du commissaire aux conflits d'intérêts. Étant donné qu'au moins deux documents ayant fait l'objet d'une fuite ont lié l'ordre d'accélérer les évaluations foncières au premier ministre, ce dernier permettra-t-il au juge Robertson de remettre son rapport au président de la Chambre afin que le gouvernement ne puisse pas le modifier ni l'influencer? Merci.

**L'hon. M. Gallant** : Encore une fois, je demande au député d'en face de ne pas attaquer la crédibilité de l'ancien juge Robertson. Clairement, ce dernier s'assurera d'effectuer un examen indépendant de ce qui se passe depuis 2011 et qui a causé des milliers d'erreurs touchant des familles et des gens de l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Les milliers d'erreurs survenues chaque année causent des difficultés dans bien des cas et, dans presque chaque cas, causent de la confusion et des inconvénients. Nous ferons toute la lumière sur la situation. Le rôle de l'ancien juge Robertson sera très utile.



Le chef de l'opposition parle de l'augmentation du nombre d'appels interjetés. Encore une fois, je lui demande d'employer les bons termes. Il s'agit d'une demande de révision. En employant « appel interjeté », le chef de l'opposition sème la confusion à propos du processus, et il est important que les gens du Nouveau-Brunswick sachent ce qu'ils peuvent faire pour régler les problèmes qui, selon eux, pourraient être survenus à l'égard de leur évaluation. Il s'agit d'une demande de révision, et nous pensons qu'il est bien qu'un plus grand nombre de personnes du Nouveau-Brunswick y aient eu recours, car le processus pose de nombreux problèmes, et les gens ont besoin de savoir qu'il est possible de rectifier la situation.

**M. Coon :** Le 31 mars, j'ai exhorté le gouvernement à établir une commission d'enquête indépendante dirigée par une personne respectée du Nouveau-Brunswick afin que soient recommandés des moyens d'assurer l'équité dans notre régime d'impôt foncier et de rétablir la confiance des gens dans ce régime. Le premier ministre a annoncé que le juge Joseph Robertson effectuerait un examen pour déterminer comment des factures d'impôt gonflées ont pu être envoyées à 2 000 personnes du Nouveau-Brunswick.

Le contrat avec le juge Robertson a été mis en ligne et, quant au pouvoir d'enquête, il est simplement énoncé que le juge sera autorisé à demander l'accès à tous les documents visés par les lois applicables. Voici ma question pour le premier ministre : Pourquoi le juge Robertson n'a-t-il pas été investi des pouvoirs conférés par la *Loi sur les enquêtes* afin de disposer des pouvoirs d'enquête juridique d'un commissaire?

[Original]

**L'hon. M. Gallant :** Je pense que c'est évident que notre gouvernement fait tout ce qu'il peut faire pour être aussi transparent que possible dans toutes ses actions, et surtout en ce qui a trait à la situation actuelle dans notre système d'évaluation foncière.

C'est pour cette raison que nous avons demandé à l'ancien juge Robertson de faire un examen indépendant et approfondi de ce qui s'est passé durant la dernière saison ainsi que chaque année depuis 2011. Évidemment, le système d'évaluation foncière a créé des milliers d'erreurs chaque année, alors il faut rectifier la situation une fois pour toutes.

Nous avons mis en ligne le contrat signé par l'ancien juge Robertson, et ce, pour que les gens du Nouveau-Brunswick soient capables de voir quel travail il fera pour eux afin de répondre à leurs questions concernant le système d'évaluation foncière. Nous n'avons aucun doute que l'ancien juge Robertson fera du bon travail et qu'il nous aidera à rectifier la situation une fois pour toutes.

[Traduction]

**M. Coon :** Le contrat qui se trouve en ligne nous indique manifestement que le juge Robertson n'a pas les pouvoirs nécessaires pour accomplir le travail qui lui a été confié. La *Loi sur les enquêtes* donne à un commissaire le pouvoir d'exiger, par assignation rédigée selon la formule



prescrite, la comparution devant la commission de toute personne dont le témoignage peut se rapporter directement à l'objet de l'enquête, et le commissaire peut ordonner à toute personne de produire les livres, les papiers et les documents qu'il estime nécessaires, même si la personne travaille au Cabinet du premier ministre, dans un bureau de ministre, dans un ministère ou dans une société de la Couronne et même si la personne est un ministre ou le premier ministre lui-même.

Le premier ministre dirait-il à la Chambre pourquoi les pouvoirs d'exiger par assignation que des personnes comparaissent devant lui et qu'elles produisent les papiers et les documents qu'il estime nécessaires à son enquête n'ont pas été conférés au juge Robertson en vertu de la *Loi sur les enquêtes*? Il me semble même que le juge Robertson pourrait être assujéti à la loi sur le droit à l'information et qu'il ne pourra pas avoir accès aux documents du Cabinet ni aux avis au ministre.

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Je pense que l'ancien juge Robertson a mené une carrière très respectée par plusieurs personnes et je n'ai aucun doute qu'il sera capable de faire du bon travail auprès des gens du Nouveau-Brunswick pour répondre aux questions en ce qui a trait aux problèmes causés par notre système d'évaluation foncière.

Je ne peux pas parler au nom de l'ancien juge Robertson, mais, d'après ce que je peux comprendre, il semble être satisfait. Je ne peux pas croire qu'il en soit autrement, parce qu'il a signé le contrat en vue de faire ce travail ; nous pouvons donc présumer qu'il se sent dans une position lui permettant de faire son évaluation ou son examen approfondi de façon indépendante pour comprendre exactement ce qui s'est passé cette dernière saison et chaque année depuis 2011. Des milliers d'erreurs ont été commises depuis ce temps en ce qui a trait aux évaluations foncières des gens du Nouveau-Brunswick.

Ce qui est important pour nous, en tant que gouvernement, c'est de trouver chaque problème dans le système et de les corriger pour mieux servir les gens du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

**M. Coon** : Un grand nombre de gens du Nouveau-Brunswick estiment maintenant que notre système d'impôt foncier est un gâchis. Ils veulent que le fiasco conduise à une solution constructive, à une solution positive. Ils veulent que cessent les ententes favorables avec les grandes entreprises et les gens qui ont de l'influence politique. Ils veulent savoir en toute certitude que l'évaluation de leur bien est équitable et exacte et qu'elle repose sur un processus fiable et transparent. Le juge Robertson doit avoir les moyens d'accéder à l'information et aux personnes pour faire toute la lumière sur la situation qui a créé le gâchis actuel. Encore une fois, je demande pourquoi le premier ministre a manqué à ses obligations et refuse de donner à l'ancien juge Robertson les pouvoirs en vertu de la *Loi sur les enquêtes* afin



qu'il mène une enquête complète, efficace et tout à fait publique sur le gâchis actuel relatif à l'impôt foncier.

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Il n'y a pas de doute que les gens du Nouveau-Brunswick sont frustrés à l'égard du système d'évaluation foncière. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons agi de façon énergique pour rectifier la situation et faire en sorte qu'il y ait un examen approfondi indépendant de ce qui s'est passé depuis 2011 avec le système d'évaluation foncière. C'est la raison pour laquelle nous avons repoussé la date limite pour faire une demande de révision. C'est aussi la raison pour laquelle, si des erreurs sont commises, une personne du Nouveau-Brunswick peut exprimer ses préoccupations à cet égard à n'importe quel moment, et il pourra y avoir une correction.

De plus, nous avons pris l'engagement de créer un organisme indépendant du gouvernement provincial qui s'occupera du système d'évaluation foncière à l'avenir.

[Traduction]

Comme il s'agit de la dernière question, je tiens à dire aux gens du Nouveau-Brunswick qui regardent les débats que, en tant que leur gouvernement, nous continuerons de mettre l'accent sur les questions importantes, telles que l'économie et, plus précisément, le bois d'oeuvre résineux et les échanges commerciaux avec les États-Unis. Ce sont les priorités des gens du Nouveau-Brunswick, et nous devons bien gérer les dossiers pour assurer l'avenir de notre économie.

